

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 32

OBJET : Jardins familiaux : règlement des jardins communaux et révision de la convention type de location

RAPPORTEUR : Jacque DIOGON

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

La Commune de Riom est propriétaire de parcelles dont certaines sont des réserves foncières, qu'elle loue aux Riomois en tant que jardins familiaux.

Les conventions de location utilisées actuellement sont anciennes et ne prennent donc pas en compte certaines problématiques qui se posent aujourd'hui, notamment en termes de modalités d'utilisation et de conditions de résiliation de la convention par la Commune.

La demande de jardins étant forte, il est nécessaire de mettre en place des outils plus efficaces pour satisfaire les besoins actuels.

L'intérêt de la Commune est de mettre à jour cette convention-type afin de pouvoir mieux encadrer la location et l'utilisation de ces jardins, et faciliter la réattribution de jardins non-travaillés.

Il est donc ainsi proposé que les dispositions de cette convention type constituent le règlement des jardins communaux rappelant notamment les principes suivants :

- Les critères cumulatifs d'attribution : attribution au bénéfice des seuls Riomois, sans jardin (le déménagement hors de Riom ou le bénéfice d'un jardin emportant résiliation de la convention) ;
- Les objectifs de la location : entretien et exploitation régulière, pour les seuls besoins familiaux et pour la seule activité de jardinage ;
- Les conditions d'utilisation : éco responsabilité, respect des tiers...

Vu les articles L2121-19 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention-type valant règlement proposée en annexe ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention pour chacun des jardins familiaux.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL